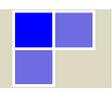




*47<sup>ème</sup> Rallye Aveyron Rouergue Occitanie*



*8, 9 et 10 juillet 2021*



## Programme-Horaires (et adresses) du 47° Rallye Aveyron Rouergue Occitanie 2021

Lundi 3 mai	00h00	Parution du Règlement et ouverture des Engagements sur <a href="http://www.rallyerouergue.com">www.rallyerouergue.com</a>	
Lundi 21 juin	24h00	Clôture Engagements Prioritaires : Engagés CFR, Promotion/Trophée Michelin, coupes de marques.	
Lundi 28 juin	24h00	Clôture des Engagements le cachet de la Poste faisant foi.	
Vendredi 2 juillet	17h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications techniques	ASA Rouergue Résidence St Eloi Bât D. Av de Vabre 12000 Rodez et internet : <a href="http://www.rallyerouergue.com">www.rallyerouergue.com</a> Mail : <a href="mailto:rallyeduroergue@wanadoo.fr">rallyeduroergue@wanadoo.fr</a> Tel : 05 65 78 17 43
	19h00 - 22h00	Mise à disposition du road book, <b><u>vérifications administratives</u></b> et distribution du matériel de géolocalisation	<b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16 chemin de l'Auterne
Samedi 3 juillet	08h00 - 12h00	Mise à disposition du road book, <b><u>vérifications administratives</u></b> et distribution du matériel de géolocalisation	<b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16 chemin de l'Auterne
	09h00 - 19h00	Reconnaitances	
Dimanche 4 juillet	07h00 - 12h00	Reconnaitances	
Mardi 6 juillet	19h00 - 22h00	Mise à disposition du road book, <b><u>vérifications administratives</u></b> et distribution du matériel de géolocalisation	<b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16 chemin de l'Auterne
Mercredi 7 juillet	08h00 - 12h00	Mise à disposition du road book, <b><u>vérifications administratives</u></b> et distribution du matériel de géolocalisation	<b>Rodez</b> : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16 chemin de l'Auterne
	09h00 - 19h00	Reconnaitances	
	14h00	Ouverture du parc d'assistance placement avec le responsable de parc.	<b>Laissac</b> : Le Foirail
Jeudi 8 juillet	07h00 - 12h00	Reconnaitances	<b>Laissac</b>
	10h00 - 14h00	Spéciale d'essai/shakedown	
	15h00 - 20h30	Vérifications techniques	<b>Laissac</b> : Le Foirail
	17h00 - 22h30	Présentation sur podium et mise en parc fermé de départ pour les voitures vérifiées	<b>Rodez</b> : Parking Val de Bourran
		Parc remorque	<b>Rodez</b> : Complexe sportif le Trauc rte de Decazeville Onet le Château à 4.2km du parc fermé
	18h00	Conférence de presse	<b>Rodez</b> : Archives départementales Bâtiment en verre AV Victor Hugo idem
	18h45	Tirage au sort Trophée Michelin	
	19h30	Première réunion du collège des commissaires sportifs	<b>Rodez</b> : Salle des fêtes Bd 122 <sup>ème</sup> RI
	22h00	Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	<b>Rodez</b> : Hall d'entrée de la salle des fêtes.
Vendredi 9 juillet	08h30	Départ de la première voiture	<b>Rodez</b> : Val de Bourran
	20h38	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture, fin 1 <sup>ère</sup> étape Entrée en parc fermé de fin d'étape	<b>Rodez</b> : Podium Val de Bourran <b>Rodez</b> : Val de Bourran
		Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> étape et ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape à 24h00.	<b>Rodez</b> : Hall d'entrée Salle des fêtes
Samedi 11 juillet	09h00	Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture pour la 2 <sup>ème</sup> étape	<b>Rodez</b> : Val de Bourran
	18h23	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture au parc de repositionnement <b>Fin de la 2<sup>ème</sup> étape et du rallye</b> <b>L'arrivée finale du rallye est jugée au CH12A</b> (entrée du parc de repositionnement). La mise en parc fermé, est obligatoire sous peine de déchéance dans le classement final. <b>Il est rappelé que le pointage en avance au CH12A n'est pas autorisé.</b>	<b>Rodez</b> : Val de Bourran
	18h30	Remise des prix :	<b>Rodez</b> : Podium Val de Bourran
	19h00	<b>Entrée en parc fermé obligatoire</b> Vérifications finales	<b>Rodez</b> : Val de Bourran <b>Onet le Château</b> : Concession Renault Rodez av d'Espalion



## ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Rouergue organise du 8 au 10 juillet 2021 un rallye automobile national (inscrit CPEA) intitulé

### 47<sup>ème</sup> RALLYE AVEYRON ROUERGUE OCCITANIE En mémoire de Daniel WACHORU

Ce Rallye sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA.

Le présent Règlement a été enregistré :

A la Fédération Française du Sport Automobile le 7 avril 2021 sous le Permis d'Organisation 221

A la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées le sous le n° N25 du 18 mars 2021

L'Organisateur Administratif et Technique est l'ASA ROUERGUE :

Bât D, Résidence St Eloi, Av de Vabre 12000 RODEZ. Tel : 05 65 78 17 43, email : rallyeduroergue@wanadoo.fr

#### Comité d'Organisation

Président	G Fournier
Vice présidents	M Franc, Y Pailhoriès
Secrétaire général	H Sales
Trésorier	J.Ph Vayssettes
Trésorier adjoint	F Vergnes
Relation Communes et Partenaires	Y Pailhoriès, M. Franc, L Wachoru-Paul, S Aymard
Responsable Parcours et Road Book	M Franc, Y Pailhoriès
Responsable Sécurité	P Cayla
Responsable Médical	Dr Rigobert
Responsable assistant au PC	J. Marty
Responsable Commissaires	H Sales
Responsables Parc Fermé, Podium	Anne Laurence Arbin, JM. Lignon
Responsable Parc Assistance	Th Grauby
Responsable Rubalysage-RTS	P Cayla
Responsable mise en place des ES	D Cavalli, P Cayla, B Hamet, J.M. Lafon
Responsable matériel sur ES :	A Bousquet, A Garric, F Hamays, J.Ayrinhac, S Rauffet, C Gratio
Responsable Chronométrage	J Croizier, A Cayla
Responsable Vérifications Administratives	L Wachoru-Paul
Responsable Liaisons Radio	F Vergnes
Responsable réceptif	F Vergnes – M.F Vergnes
Responsable hébergement + ambulances	JL. Gueguen
Membres :	B Alazard, A-L Arbin, C Arlabosse, C Bousquet-Venzac, J Cavalli, E Couderc, P Damour, C Delteil, K Gasc, N Ginestet, C Gratio, JL Gueguen, C Guibbal, S Hermua, L Lacombe, M Lajoie, A Lefevre, F Lombard, G Magaud, J Marty, C Picard, JC. Queau, S Rauffet, M Sabatier, R Savy, N Varenne, MF Vergnes, N Viargues, M Wachoru.

#### Secrétariat du Rallye

RALLYE DU ROUERGUE Résidence St Eloi, Bât D, Avenue de Vabre 12000 RODEZ

Tel : 05 65 78 17 43

E-mail: rallyeduroergue@wanadoo.fr

Internet : [www.rallyerouergue.com](http://www.rallyerouergue.com)

#### Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course :

Salle des Fêtes de RODEZ : Bd du 122<sup>ème</sup> RI , Tel : 05 65 78 17 43

Distribution des Dossiers Officiels, PC Course, Collège des Commissaires Sportifs, Salle de Presse.



**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :		Jean Michel PROUST	
Chauffeur :		Jean GUITARD	23307/0909
Collège Commissaires Sportifs	Président	Jean Claude CRESP	26/0706
	Membre	Jean Marie KREMPF	3296/0319
	Membre	Gilbert GIRAUD	4864/0701
	Secrétaire du Collège	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de Course		Pascal BATTE	28230/0805
Directeur de Course Adjoint		Jérôme GARDIA	45029/1504
		Guillaume FAYET	162390/0904
		Robert GALLI	9206/0745
		Sylvie ZYCH	4316/0805
Chargée des vérifications et du Nouveau départ		Nicole BONNET	7422/0901
Adjoints Direction de Course aux ES		Christian LECA	8021/0605
		Carmen BELCHI	8747/0804
		Christian COULET	3650/0712
Médecin Chef		Docteur Jean Pierre RIGOBERT	1110/7967
Adjoints Direction de Course aux Inters Médicalisés		Jean Claude HECTOR - Lionel CALAGE-Laurent TEILLARD	
		Jean Pierre LACROIX-Serge DEBENEDETTI	
Adjoints Direction de Course parc assistance		Thierry GRAUBY- Gilles MAGAUD	
Commissaire Sportif chargé de la Publicité et des Carnets de Bord.		Georges LEMMENS	46609/1411
Véhicule Matériel		Alain BOUSQUET	
Véhicule Contrôle Radio		Christian GUIBBAL-Christophe BOUSQUET-VENZAC	
Véhicule Chronométrage		Aurélien CAYLA – Josselin CROIZIER	232810-212850
Véhicule Tricolore		Francis VERGNES – Michel FRANC	57541-12898/0909
Véhicule Autorité		Yves GUILLOU	1995/1207
		Yveline GUILLOU	5055/1207
Véhicule contrôle sécurité		Pascal CAYLA – Jean Louis GUEGUEN	
Véhicule Damier Médecin		Jean Philippe VAYSSETTES	
		Docteur BRISSAT	
Commissaires Techniques		Christian BONIN Délégué FFSA (A)	1188/0318
Délégué adjoint FFSA et FFSA CFR Junior		Laurent QUERRY(A)	212893/0412
		Michel RAMU (A)	2669/0730
		Jean Claude MARTY (B)	32003/0806
		Yannick BOSSEAU (B)	223616/0505
		Jean Pierre ROLLAND (B)	2694/0805
		Philippe ETIENNE (B)	25619/0745
Commissaire Technique « Nouveau départ »		Yves PERIE (B)	54790/0909
Commissaires techniques Clio Trophy France		Laurent BLANCHOU	52852
		Xavier GRINDEL	138540
		Sylvain ALANORE	178673
Chargés des Relations avec les Concurrents		Véronique PUYAU	21585/0905
		Nadège ROBILLARD	6373/1446
		Jacques JONQUIERES	9859/0905
		Marcel CABROL	14590/0915
Juges de Faits		Equipe 1 : M BLANC - D JOUBERT	
		Equipe 2 : P.MARTY - B. MARTY	
		Equipe 3 : M et MME Serge PAILLE	



## Structure FFSA

Président de la Commission des Rallyes  
 Coordinateur Promotion Marketing CFR  
 Chargée de mission FFSA  
 Rédacteur réseaux sociaux FFSA  
 Rédacteur Presse FFSA  
 Speaker FFSA

Bernard DEMEUZOIS  
 Philippe SOULET  
 Anne BERNARD  
 Matthieu Anne  
 Clément RULLIERE  
 Philippe SOING

1985/0407  
 42240/1499

Relations presse organisation  
 Speaker organisation

Olivier FOSSAT  
 Frédéric LOMBARD

**1.2P: ELIGIBILITE**

Le 47ème Rallye Aveyron Rouergue Occitanie compte pour:

- ° Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- ° Le Championnat de France des Rallyes Pilotes 2 roues motrices
- ° Le Championnat de France des Rallyes Copilotes
- ° Le Championnat de France des Rallyes Féminin
- ° Le Championnat de France des Rallyes Team
- ° Le Championnat de France des Rallyes Junior
- ° Le Trophée Promotion Michelin
- ° Le Clio Trophy France
- ° Le Alpine Trophée Rally
- ° Le Trophée Igol
- ° Le Challenge Philippe Bugalski
- ° La Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
- ° Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées coefficient 3
- ° Le Challenge de l'ASA Route d'Argent
- ° Le Trophée Florentin La Capelle

**1.3P: VERIFICATIONS**

**° La liste des engagés sera mise à jour au fil de l'eau sur le site internet du rallye. Cette liste tiendra lieu de confirmation d'engagement.** Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ le **Vendredi 2 Juillet 2021** sur le site Internet du rallye. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Au moment du retrait des road books, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc ...) et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires

**Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait des Road Book.**

Pièces à fournir : Photocopies de la Licence, du Permis de Conduire et de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les équipages devront présenter les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

La présence de l'équipage au complet est obligatoire.

**Les vérifications techniques auront lieu le :**

Jeudi 8 Juillet 2021 de 15H à 20H30 au foirail Centre Administratif de Laissac.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

**Suite aux vérifications techniques les équipages pourront entrer en Parc Fermé de départ Val de Bourran à Rodez (après présentation sur le podium) le jeudi 8 juillet à partir de 16H00 jusqu'à 23H00 ou le vendredi 9 juillet entre 7h et 7h30. Il n'y aura pas d'heure de convocation en parc de départ.**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu à la Concession Renault, Route d'Espalion à Onet le Château immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels.  
 Tarif Horaire de la Main d'Œuvre : 60 Euros TTC Maximum.



## ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance, des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront en aucun cas considérés comme participant au 47ème Rallye Aveyron Rouergue Occitanie. Ils ne seront pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

## ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P:** Toute personne qui désire participer au 47ème RALLYE AVEYRON ROUERQUE OCCITANIE doit adresser au secrétariat du Rallye par courrier: Résidence St Eloi Bât D, Avenue de Vabre 12000 RODEZ, ou par email : [rallyeduroergue@wanadoo.fr](mailto:rallyeduroergue@wanadoo.fr), ou par <http://www.ffsa-inscriptions.org/> sa demande d'engagement jointe dûment complétée jusqu'au

**LUNDI 21 JUIN à Minuit :** Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France, au Championnat de France Junior et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin et/ou aux Coupes de Marque.

**LUNDI 28 JUIN à Minuit,** le cachet de la poste faisant foi pour les autres concurrents.

**3.1.6P:** La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'ASA organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.

Elle doit obligatoirement être accompagnée des pièces justificatives demandées.

**3.1.10P :** Le nombre maximum de partants sera de **160 Voitures**. Une liste d'attente pourra être créée. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le vendredi de la semaine précédant la semaine du début du rallye.

**3.1.11P:** Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- 1050€ + 50€ de mise à disposition du matériel de géolocalisation.

- 700€ + 50€ de mise à disposition du matériel de géolocalisation pour les **équipages licenciés de la Ligue Occitanie Pyrénées pilotes et copilotes** (sauf si engagés au CFR et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin) et dont le bulletin d'engagement aura été transmis avant le **lundi 21 Juin minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Le montant sera porté à 850€ (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation) au-delà de cette date.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Les pilotes peuvent participer au Rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au Classement Promotion mais ne marquent pas de points.

### **3.1.12P:**

En cas de forfait : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par email : [rallyeduroergue@wanadoo.fr](mailto:rallyeduroergue@wanadoo.fr) La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye ou de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

### 3.2P : EQUIPAGES

**3.2.9P :** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Cette zone sera délimitée par des panneaux d'entrée et de sortie de zone casque sur route fermée à la circulation **indiquée sur le road book.**

**3.2 10P :** Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.



### Retrait de Licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas, quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3P: ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposée à l'organisateur pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ:

- Les R5 des pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion, les WRC, les R5 hors championnat
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- **Les RGT/FRGT des pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion, les RGT/FRGT hors championnat**
- Les **concurrents du CFR Junior et des Coupes de Marque enregistrées à la FFSA.**  
(Le 1<sup>er</sup> concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1<sup>er</sup> avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.),
- **Les 2 roues motrices des pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion,**
- **Les pilotes inscrits au Classement Promotion,**
- **Les pilotes des autres Coupes, Challenges ou Trophées.**

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « nouveau départ après abandon » par le collège des commissaires sportifs.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre des départs d'une étape pourra être modifié.

**Le rallye VHC partira devant les modernes lors des 2 étapes.**

## ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

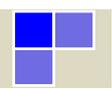
### 4.1P: VOITURES AUTORISEES

Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T homologuées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T(RRC), Super 1600.

- Groupe R, (**y compris les voitures équipées du kit R4 FIA (Rally 2 kit)**)
- Groupe N et FN, N2 Série
- GT+
- RGT
- Groupe F 2000,
- GT de Série,
- Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce Championnat
- Les kit car et WRC sont admises à participer sans marquer de points.

### 4.1.3P: PNEUMATIQUES

En conformité avec l'article 4.2 du Règlement Standard des Rallyes et les articles 4.1.3, 4.1.3.1, 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes. Tout pilote engagé sera soumis à la règle de limitation (maximum 16 pneus par rallye **et 12 pneus pour les concurrents du CFR 2 roues motrices**) et de contrôle des pneumatiques



## 4.2P : PNEUMATIQUES REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

**Le réglage de la pression des pneumatiques est autorisé :**

**quand le temps d'attente entre un CH précédent une épreuve spéciale et le départ de cette spéciale est de plus de 10 minutes ,  
dans les regroupements d'une durée égale ou supérieure à 10 minutes, s'ils sont directement suivis par une épreuve spéciale.**

### **4.2.3 : ROUES DE SECOURS**

**Le nombre de roues montées et embarquées entre deux parcs ou zones d'assistance doit rester identique.**

### **4.3P: ASSISTANCE**

Un parc d'assistance unique sera mis en œuvre pour les 2 Etapes. **Ce parc est situé Place du Foirail à LAISSAC (à 26km à l'est de Rodez sur la N88 entre Rodez et l'A75), il sera ouvert à partir du mercredi 7 Juillet 14h et accessible aux seuls véhicules munis de leur plaque d'assistance. Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place.**

Les véhicules d'assistance même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisation ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le Parc d'Assistance est de :

° 60 m2 par voiture + 40m2 par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

° 60 m2 pour un concurrent inscrit à une Coupe de Marque.

Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m2 supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et **facturé 8€ HT le m2.**

L'organisateur délivrera des plaques d'assistance supplémentaires (motor-home, véhicule auxiliaire etc...) au prix de 180 Euros.

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant l'image et l'appellation Rallye Aveyron Rouergue Occitanie devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'Organisation, sauf à s'exposer à un recours juridique.

#### **4.3.2.1 P**

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents de :

**- respecter la limitation de vitesse à 30km/h**

- tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

**- de laisser un emplacement propre sans débris et conserver ses bidons de carburants vides, prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

**Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet de sanctions décidées par le collège des commissaires sportifs.**

## 4-3-2 P : PRODUCTION D'IMAGES FFSA

UTILISATION DIFFUSION ET EXPLOITATION DES IMAGES ENREGISTREES PAR LES CAMERAS

EMBARQUEES

En application de l'article 1 E alinéa premier des prescriptions générales FFSA (édicte en application des dispositions de l'article L.333-1 du code du sport), « *Tous droits de tournage et d'images animées relatifs à tout Championnat, Coupe, Série de la FFSA sont dévolues à la FFSA. Ces droits pourront faire l'objet d'une cession à un ou plusieurs services de communication audiovisuelle* ».

Le prestataire désigné par la FFSA procédera au montage du matériel d'enregistrement dans les voitures en présence d'un technicien habilité par l'équipe responsable de la voiture.

Une installation s'effectuera avant le départ du rallye ou dans un parc d'assistance ou dans un parc fermé.

Pour chaque étape, le choix des voitures dans lesquelles seront installées les caméras appartient au Prestataire désigné par la FFSA.

Le poids de cet équipement sera considéré comme faisant partie de celui de la voiture.

Les concurrents s'engagent ainsi :

- A laisser le prestataire désigné par la FFSA installer et récupérer le matériel d'enregistrement précité ;
- A laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser, exploiter l'intégralité des images et voix qui pourraient être enregistrées avec le matériel d'enregistrement précité à bord de leur voiture ;



- A fournir, à la demande de la FFSA, au Prestataire désigné par la FFSA, l'intégralité des images et des voix qui auraient été enregistrées par une ou plusieurs caméra(s) privée(s) installée(s) à bord de leur voiture et à laisser le Prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter lesdites images et voix. Sauf autorisation contraire, toutes les séquences issues desdites caméras sont destinées à un usage personnel et ne doivent pas être distribuées ou communiquées par quelque moyen que ce soit ;
- A renoncer à toute revendication liée à l'utilisation, la diffusion et l'exploitation de leur nom, de leur image ou de leur voix, telles que décrites au présent article en particulier de nature financière.

#### **4.3.3P : ZONES DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT**

Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans les zones de ravitaillement (ZR) désignées ou dans les stations essence choisies sur le parcours du rallye.

***Pour la 1<sup>ère</sup> étape 2 Stations service sont désignées :***

***Station Dyneff Delphine Astor à la sortie d'Entraignes tel +33(0)5 65 44 52 46.***

***Garage Citroen Viguier Station Total 111 route de Rodez à Bozouls après le parc de regroupement tel +33 (0)5 65 44 94 16***

***Pour la 2<sup>ème</sup> étape Station Total Tenzo à la Primaube après parc de regroupement tel +33(0)5 65 78 61 17***

**Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station. Le ravitaillement doit se faire uniquement au moyen des pompes de la station (jéricans et fûts interdits).**

Les voitures équipées uniquement des prises de ravitaillement spécifiques FIA et utilisant du carburant des stations essence doivent transporter l'adaptateur à bord.

Une zone de ravitaillement sera organisée en sortie du parc d'assistance à **Laissac**.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées.

L'accès à une ZR ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage porteur du badge spécifique et portant des vêtements fournissant une protection adéquate contre le feu.

Les moteurs doivent être arrêtés pendant toute l'opération de ravitaillement.

Au cours du ravitaillement si l'équipage reste à bord de la voiture, les harnais devront être détachés.

La voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

L'équipage doit utiliser uniquement l'équipement à bord et les pompes sans aide physique externe.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle de ces opérations.

#### **4.4P GEOLOCALISATION**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et sur le site [rallyerouergue.com](http://rallyerouergue.com).

***Lors des reconnaissances et pendant le rallye chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation et du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.***

***Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à VDS (Numéro de téléphone fourni avec le matériel)***

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes.

- o 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement et remise en conformité **immédiate**,
- o 2<sup>ème</sup> infraction : 200 € et remise en conformité **immédiate**,
- o 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification immédiate et demande de sanction à la FFSA.



## 4.7P : EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye :

1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalités et mise en conformité,

2<sup>ème</sup> infraction : disqualification

## ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes.

### 5.1P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

**5.2P:** La publicité obligatoire sera : IGOL, les autres publicités obligatoires seront précisées par additif lors de la prise du Road Book .

Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité obligatoire.

**5.2.3P:** La publicité rachetable des organisateurs figurera sur deux bandeaux de 10 cm X 25 cm à apposer de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

## ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURE

**6.1P:** Le 47ème Rallye « Aveyron Rouergue Occitanie » représente un parcours de 666,83km comportant 12 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 211,96km. Il est divisé en 2 ETAPES et 6 SECTIONS

Etape 1 : 376,26km dont 109,38km d'ES (3ESx2 fois),

Etape 2 : 279,57km dont 102,58km d'ES (3ESx2 fois)

### 1ère ETAPE : RODEZ – RODEZ : VENDREDI 9 JUILLET

ES 1/4 : St Julien de Rodelle-Sébrazac 8,98 km

ES 2/5 : Campouriez-Florentin La Capelle-Le Nayrac 32,86 km

ES 3/6 : Laissac- Séverac l'église 12,85 km

### 2ème ETAPE : RODEZ – RODEZ : SAMEDI 10 JUILLET

ES 7/10 : Lézou 11,73km

ES 8/11 : Trémouilles-Comps La Grand Ville 8,2km

ES 9/12 : Luc-Moyrazès 31,36km

ES1/4	11 postes de sécurité, 22 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES2/5	36 postes de sécurité, 72 commissaires, 1 extincteur par poste, 4 ambulances
ES3/6	14 postes de sécurité, 28 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES7/10	12 postes de sécurité, 24 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES8/11	11 postes de sécurité, 22 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance
ES9/12	33 postes de sécurité, 66 commissaires, 1 extincteur par poste, 3 ambulances



## 6.2P: RECONNAISSANCES

La présence de tout licencié sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avvertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (**panachage autorisé**):

- le Samedi 3 juillet et Dimanche 4 juillet matin  
ou
- le Mercredi 7 juillet et Jeudi 8 juillet matin.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye.

### **Tout retour en arrière, fractionnement et/ou bouclage sur le parcours des ES est interdit ( voir conseils de bouclage sur le Road book)**

Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Toute infraction aux règles sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

Les autocollants identifiants numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable), de la lunette arrière, et sur les vitres arrières latérales:

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

**LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES SONT INTERDITES SAUF AUX HORAIRES COMME DEFINIS DANS LE PLANNING SUVANT**

### PLANNING DES RECONNAISSANCES

**SAMEDI 3 JUILLET 2021 de 9h à 19h et DIMANCHE 4 JUILLET 2021 de 7h à 12h**

ou

**MERCREDI 7 JUILLET 2019 de 9h à 19h et JEUDI 8 JUILLET 2021 de 7h à 12h**

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne soient désavantagés découvrant une route dégradée réduisant leur vitesse, l'organisation se réserve le droit de protéger des cordes avec piquets, séparateurs, bottes de paille, et autres.

La détérioration volontaire de ces protections, même par les ouvriers, pourra entraîner des pénalités.

## **ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE**

### 7.1P: DEPART

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé de départ le Jeudi 8 Juillet à partir de 17H00.

Les organisateurs prévoient la réunion de toutes les voitures de course dans ce parc situé Avenue Val de Bourran à RODEZ dans les conditions suivantes:

**Une présentation des pilotes aura lieu sur le Podium situé Val de Bourran lors de leur entrée en parc fermé le Jeudi 8 juillet à partir de 17H00 jusqu'à 22H30.**

Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé à 23H00 le jeudi 8 juillet.

**L'entrée en parc fermé sera possible le vendredi 9 juillet entre 7h et 7h30**

### **7.1.9P : OUVREURS**

Les ouvriers seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis **au plus tard lors des vérifications administratives (lors de la remise du road book).**



Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvriers devront être titulaires *et porteurs* d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une **pièce d'identité**).

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course (fond noir, numéros jaune) pour laquelle ils officient sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Ils devront se présenter au plus tard 1h40 avant le départ de la 1° voiture de course dans l'ES.

Ces véhicules ne sont pas assurés par l'organisateur (article 2 règlement standard des Rallyes).

### **7.2.P: DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Les signes distinctifs des Commissaires seront les suivants.

Chasuble Rouge :	Directeur Epreuve	Chasuble Orange barrée :	Chef de Poste
Chasuble Blanche :	Médecin	Chasuble Orange :	Commissaire
Chasuble Rouge :	Relation Concurrent	Chasuble Jaune :	Commissaire Inter Radio
Chasuble Noire :	Commissaire Technique	Chasuble Verte :	Médias
Chasuble Bleue :	Chronométrateur		

### **7.3.5P : CONTROLES HORAIRES**

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

### **7.3.17P : NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye **à compter du départ de l'étape suivante** aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (\*à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD au début de la réunion de fin d'étape, dont l'horaire est affiché.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, *à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)*

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs. Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.



## **7.5P : EPREUVES SPECIALES**

**7.5.17P** : Conforme au Règlement Standard des Rallyes

**7.5.17.3P : Dépannage** : Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

**7.5.17.4P : Déclaration d'abandon** : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon par téléphone au **05 65 78 17 43**.

**Une pénalité pourra être infligée par le Collège des commissaires sportifs en cas de non respect de cette obligation.**

### **7.5.20P : Séance d'essai**

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés.

Elle aura lieu le **JEUDI 8 JUILLET 2021 de 10h00 à 14h à LAISSAC à 2.2km du parc d'assistance.**

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un **droit de 150€.**

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai quel qu'il soit dans le département de l'Aveyron même avec l'accord des maires des communes concernées. **Seule la Base d'Essais du Nayrac est autorisée jusqu'au mercredi 7 juillet inclus. Tel : 06 78 05 73 42**

Seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

**Cependant, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.**

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

## **ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

## **ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

**Les voitures WRC 1.6T post 1<sup>er</sup> septembre 2016 (Rally1) ne pourront être intégrées au classement général du rallye.**

Il sera établi :

un classement général, un classement par groupe, un classement par classe, un classement féminin.

un classement promotion Trophée Michelin

un classement Ligue Occitanie Pyrénées

un classement du Clio Trophy France

Les Classements Partiels Provisoires seront publiés au tableau officiel situé Hall d'entrée de la salle des Fêtes de Rodez

° A la fin de la 1<sup>ère</sup> Etape : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la 1<sup>ère</sup> étape. Ils serviront uniquement à déterminer les ordres et heures de départ de l'Etape suivante.

**Les ordres et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape seront affichés le vendredi 9 juillet à 24h**

Le Classement Final Provisoire du rallye sera affiché, le samedi 10 juillet 2021, 30 minutes après pointage du dernier concurrent au dernier CH, dans le Hall d'entrée de la Salle des Fêtes de Rodez. Il deviendra Classement Final Définitif 30 minutes après l'affichage et approbation par le collège des commissaires sportifs.



## ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

### 10.1P: REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Samedi 10 juillet 2021 sur le Podium d'Arrivée à partir de 18h30.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement situé à RODEZ Val de Bourran (sous régime de parc fermé) en amont de ce podium. Le pointage en avance au CH12A, entrée de parc de repositionnement, sera interdit.

Le passage sur podium et entrée en parc fermé final est obligatoire

#### **PRIX PAR CLASSES en espèces.**

Moins de 5 partants	1 <sup>er</sup>	25% du montant du droit d'engagement
De 5 à 9 Partants	1 <sup>er</sup>	50% du montant du droit d'engagement
A partir de 10 Partants	1 <sup>er</sup>	montant du droit d'engagement
	2 <sup>ème</sup>	50% du montant du droit d'engagement
	3 <sup>ème</sup>	25% du montant du droit d'engagement
Féminine	1 <sup>ère</sup>	50% du montant du droit d'engagement

Montant de l'engagement effectivement payé, plafonné au montant de l'engagement normal avec publicité optionnelle.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

***Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.***

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste le jeudi 16 juillet 2020 sauf vérifications finales en cours.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

### **COUPES**

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

pour

les 3 premiers équipages du Classement Général et le premier du classement Team

les 3 premiers équipages du Classement du CFR 2 roues motrices

les 3 premiers équipages du Classement Promotion/Trophée Michelin

les 3 premiers équipages du Classement Pilotes Régionaux de La Ligue Occitanie Pyrénées

Les 3 premiers équipages du Classement Coupe de Marque

Les 3 premiers équipages du Classement CFR Junior

La première pilote féminine

Les vainqueurs de chaque classe

Des coupes seront attribuées à 3 commissaires de route tirés au sort à l'issue du rallye.

### 10.2P: PRIX CLASSEMENT PROMOTION - TROPHEE MICHELIN

Voir règlement CFR 2021

### 10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE

Les 3 premiers du classement général, du Classement Promotion/Trophée Michelin, Championnat de France Juniors, du CLIO Trophy France, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de Presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le Podium et rangé leur voiture en Parc Fermé

